



République Française
Département de la Marne
Mairie Tours-sur-Marne

ARRÊTÉ N°A2026_134

**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE DÉPASSEMENT RUE
BERNARD**

Le Maire de la Commune de Tours Sur Marne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,
Vu la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment son article 25,
Vu le Code de la Route, article R 44, R 225 et R 225.1,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
Vu la demande de l'entreprise CVMTP Reims du 21/08/2026,
Considérant que des travaux de suppression du branchement gaz sur chaussée doivent être réalisés en toute sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : À partir du 23 septembre 2026, et pour toute la durée des travaux (normalement 15 jours), le stationnement et le dépassement sont interdits à tous les véhicules au niveau du 4 rue Bernard (D19), Tours-sur-Marne.

Le cheminement des piétons sera dévié par des panneaux.
L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

Article 2 : Toutes les mesures de signalisation et de sécurité seront prises et matérialisées par l'entreprise CVMTP Reims.

Article 3 : Les contraventions éventuelles seront constatées par toute autorité de la Force Publique.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

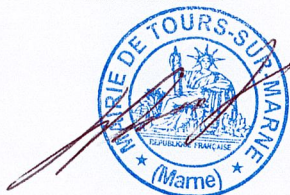
- L'entreprise CVMTP Reims,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Aÿ-Champagne,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Tours-sur-Marne,
- Archives.

Le Maire, certifie le caractère exécutoire sous sa responsabilité de cet acte.

Fait à TOURS-SUR-MARNE, le 24/08/2026

Le Maire,

L.VERRIELE





République Française
Département de la Marne
Mairie Tours-sur-Marne

